



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## crèches et garderies

Question écrite n° 31854

### Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les professionnels de la petite enfance. En effet, le nombre de personnes formées à cette profession ne permet pas, actuellement, de répondre aux besoins. Cette situation pèse sur tous les métiers de ce secteur (puéricultrices, auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, etc.), en particulier sur les structures d'accueil. Faute de personnel diplômé en nombre suffisant, le fonctionnement et la qualité du service rendu dans les crèches sont parfois remis en cause : certaines crèches voient leurs activités limitées pendant l'été ; d'autres ne peuvent remplir tous les berceaux ; certaines crèches associatives ne peuvent ouvrir. Il apparaît donc urgent que l'État s'engage pour assurer la continuité du service public, afin que les postes à pourvoir le soient effectivement et que les conditions de recrutement soient équivalentes sur l'ensemble du territoire, ce qui n'est pas le cas actuellement. - Question transmise à M. le ministre délégué à la famille.

### Texte de la réponse

Conscient des difficultés que rencontrent les responsables des structures d'accueil collectif de la petite enfance, le ministre délégué à la famille a confié en octobre 2002 à Mme Marie-Claude Petit, présidente de familles rurales fédération nationale, la présidence d'un groupe de travail sur les métiers de la petite enfance dans les structures d'accueil collectif, qui a réuni toutes les parties concernées dans la perspective de faire des propositions visant à professionnaliser ce secteur, à le rendre plus attractif et à améliorer la formation des différents acteurs (puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture). Les travaux menés ont permis de mettre en lumière l'insuffisance de personnels qualifiés, en particulier au regard des nouvelles exigences réglementaires, la faiblesse de la formation en cours d'emploi, un manque de perspectives de carrière et de possibilités d'évolutions entre les différents métiers, enfin, de fortes disparités territoriales, à la fois dans la répartition de l'offre de formation et dans celle des structures d'accueil de la petite enfance. Face à ce constat, les propositions s'articulent autour de cinq axes : favoriser le recrutement de personnels qualifiés dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance ; créer des passerelles entre lesdits métiers et les autres métiers d'aide à la personne, renforcer leur attractivité ; améliorer le contenu des formations afférentes ; enfin, mieux prendre en compte les spécificités des territoires, en général, du milieu rural, en particulier. Les propositions faites ont été examinées par les services afin de juger de leur faisabilité. Au regard du caractère interministériel de nombre d'entre elles un comité de pilotage a été mis en place en novembre 2003. Un calendrier d'actions est en cours de validation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Vuilque](#)

**Circonscription :** Ardennes (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31854

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé** : affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire** : famille

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 13 janvier 2004, page 195

**Réponse publiée le** : 24 février 2004, page 1431